

Collecte des biodéchets auprès des particuliers



Sirtom de la Région de Brive la Gaillarde



Avenue du 4 Juillet 1776
19100 Brive-la-Gaillarde

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Anais Barret
abarret@sirtom-brive.fr
[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE

L'Agglomération de Brive la Gaillarde, dans le cadre de l'amélioration du service de collecte des déchets, a demandé au SIRTOM de la Région de Brive de mettre en place la collecte des biodéchets sur Brive, auprès des particuliers. Le SIRTOM de la Région de Brive a donc réalisé, suite à cette demande, une expérimentation sur deux quartiers qui comprennent de l'habitat vertical et pavillonnaire. La sensibilisation, l'information et la mise en œuvre de cette nouvelle collecte ont été réalisées en porte-à-porte, afin de sensibiliser les usagers aux enjeux du tri et à la prévention des déchets. Deux méthodes de collecte ont été déployées sur chaque quartier :

- La collecte en porte à porte grâce à la fourniture de bacs, biosceaux ajourés et sacs krafts auprès des habitants volontaires
- La collecte en points d'apport volontaire (appelés "tubes") grâce à la fourniture de biosceaux ajourés et de sacs krafts auprès des habitants volontaires
- une troisième méthode a été testée mais abandonnée, à savoir la collecte sur piquet commun des biosceaux.

La collecte des biodéchets et des OM est réalisée en régie, à l'aide d'une benne bi-compartmentée d'une capacité de 19 tonnes. Les quartiers sont divisés en deux pour la collecte des OM. Une semaine, la première partie du quartier et la semaine suivante, l'autre partie. Tout le territoire est couvert par une tarification incitative au volume depuis le 1er janvier 2014. Le SIRTOM réalise dans le même temps une collecte des biodéchets auprès des métiers de bouches. Ces derniers, équipés de bacs 120L ou 240L et de sacs biodégradables et compostables (30L ou 110L), sont collectés deux fois par semaine.

```
[[{"fid": "33409", "view_mode": "default", "fields": {"format": "default", "field_file_image_alt_text[und][0][value]": false, "field_file_image_title_text[und][0][value]": false, "type": "media", "field_delta": {"format": "default", "field_file_image_alt_text[und][0][value]": false, "field_file_image_title_text[und][0][value]": false}}, "attributes": {"class": "media-element file-default", "data-delta": "4"}}]]
```

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Pour le SIRTOM de la Région de Brive, la collecte séparée des biodéchets est venue compléter la mise en place de la tarification incitative, avec les objectifs suivants :

- Maîtriser ses coûts ;
- Réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et incinérées ;
- Proposer une filière complémentaire à celle du compostage domestique (avec une solution pour tous les usagers en fonction du type d'habitat) ;
- Valoriser les déchets fermentescibles sous forme de compost ;
- Optimiser le service par une réduction de la fréquence de collecte tous les 15 jours pour les emballages et les ordures ménagères résiduelles ;
- Optimiser les moyens matériels par l'utilisation des bennes bi-compartmentées, et limiter ainsi l'impact CO2 ;
- Sensibiliser aux enjeux du tri et de la prévention des déchets en informant en porte-à-porte de cette nouvelle collecte.

Résultats quantitatifs

- 74,6% de foyers équipés sur ces deux quartiers, dont 70,3% de participants actifs,
- Le parc de bacs actuel se décompose comme suit
 - 1921 bacs de 60 l (individuel),
 - 46 bacs de 120 l (habitat collectif, gros producteurs),
 - 19 bacs de 140 l (habitat collectif, gros producteurs),
 - 2378 seaux ajourés de 10L pour les cuisines (individuel et collectif)
 - dotation annuelle en sacs compostables (kraft) : 100 sacs/hab/an (plus si besoin)
 - consommation hebdomadaire d'un foyer : 2-3 sacs.
- 16,6 tonnes de biodéchets collectés en tube en 2018

Tonnages quartier 1 (Mis en place en Novembre 2016)

	kg/an	kg/habitant/an	kg/habitant équipé/an
2016	17860		
2017	95060	20,77	34,07
2018	60340	13,17	2163

Tonnages quartier 2 (Mis en place en octobre 2017)

	kg/an	kg/habitant/an	kg/habitant équipé/an
2017	10410		
2018	48380	12,03	25,15

Concernant les métiers de bouches, 25 commerçants participent à la collecte de biodéchets.

Résultats qualitatifs

- Suivi personnalisé pour une meilleure qualité des déchets collectés
- Avantage du tube fermé : pas d'odeur, pas de dépôt d'autres types de déchets, propreté du point d'apport volontaire
- La qualité des biodéchets entrant au centre de valorisation organique (CVO) est très satisfaisante. Les biodéchets sont valorisés sous forme organique, par compostage.
- Plus de tri des particuliers avec le passage des OM en C0.5

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La mise en place de la collecte des biodéchets a fait l'objet d'une intense communication en porte à porte sur deux quartiers tests de la ville de Brive-la-Gaillarde. Par la suite, la dotation en matériel de pré-collecte s'est faite en régie par nos agents, en porte-à-porte ou en point de distribution selon les quartiers.

La communication autour de cette collecte supplémentaire s'est faite en porte-à-porte, sur le site internet de l'agglomération, dans les publications de la collectivité, en réunion publique et à l'aide d'autocollants collés sur les bacs.

Planning

- 2015 :
 - Démarrage du travail collaboratif entre l'Agglo de Brive et le SIRTOM pour développer la filière des biodéchets triés à la source sur son territoire
- Choix du premier quartier test à mettre en place
- Premier semestre 2016 :
 - Choix des modalités de collecte
 - Début de la sensibilisation en porte-à-porte
 - De mars à juin : Réunions publiques
- Deuxième semestre 2016 :
 - Octobre : distribution du matériel de collecte
 - 24 Octobre : départ de la collecte et modification de fréquences de collecte des OM et Tri
- 2017
 - Préparation pour un deuxième quartier
 - Sensibilisation en porte à porte
 - Distribution du matériel de collecte
 - 2 novembre 2017 : départ de la collecte sur le deuxième quartier.

Moyens humains

Pour le SIRTOM, 2 personnes ont été mobilisées sur ce dossier pour la partie technique et la mise en place d'une campagne de communication, ainsi que 2 personnes de l'Agglo.

La sensibilisation et la distribution des bacs ont été assurées par une équipe de 6 ambassadeurs.

Les élus se sont mobilisés autour de ce projet et ont participé à de nombreuses réunions de travail et réunions publiques.

Moyens financiers

Investissements : 250 917 € HT (dont communication + porte seau + 8 Tubes + bioseaux + sacs kraft + bacs)

Subventions : ADEME : 50%, Aides de l'Etat : 10%

Moyens techniques

- Bacs 120 L à cuve réductrice 60 L et bioseaux ajourés avec sacs biodégradables Kraft (100 sacs/an/foyer), bacs 120L et 240L pour les collectifs ;
- 7 Tubes pour apport volontaire (foyer ne disposant pas de place pour les conteneurs) ;
- 2 bennes bi-compartmentées ;
- Courrier d'information, réunions publiques, informations porte-à-porte, autocollants, affiches, guides de tri.

Partenaires mobilisés

- L'Agglo de Brive,
- l'ADEME via leur appui technique et financier
- Prestataire de traitement et valorisation des biodéchets (Terralys)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La loi TECV fixe l'objectif de la généralisation du tri à la source de tous les biodéchets dans toutes les collectivités d'ici à 2025. Ce tri à la source des biodéchets recouvre diverses solutions, dont les actions de préventions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la prévention des déchets verts et à la gestion de proximité par compostage. La collecte séparée des biodéchets apparaît comme un levier complémentaire important, dont disposent les collectivités pour améliorer les performances de tri et maîtriser les coûts.

L'opération menée sur ces quartiers est tout à fait reproductible sur d'autres territoires.

La mise en œuvre concomitante de la tarification incitative et la collecte de biodéchets a probablement facilité l'acceptation de l'optimisation du service, notamment la baisse des fréquences de collecte des OMR et la mise en place de la collecte des biodéchets, qui réduisent la quantité d'OMR.

Difficultés rencontrées

Initialement, le centre-ville devait être le deuxième quartier test mais l'Agglo de Brive et le SIRTOM ont rencontré un problème pour trouver des locaux à acheter pour les transformer par la suite en locaux poubelles. Ayant une densité importante d'habitants sur ce périmètre-là, la collecte des biodéchets dans le centre historique a été reportée. Le SIRTOM doit réfléchir à un autre moyen de collecte pour cette zone.

- La rencontre des usagers en porte-à-porte prend énormément de temps mais cela semble nécessaire pour y faire adhérer les habitants ;
- La réduction de fréquence des collectes emballages et ordures ménagères résiduelles à tous les 15 jours a eu du mal à être acceptée et a nécessité un grand nombre de changements de bacs OMR et tri devenus trop petits ;
- Les chaleurs entre le 15 juin et le 15 septembre causent la prolifération d'asticots dans les bacs et tubes, ce qui entraîne le refus des bennes biodéchets en centre de compostage.

Recommandations éventuelles

- Limiter cette collecte aux zones semi-urbaines ou semi-rurales, ne pas essayer de couvrir l'intégralité d'un territoire pour maîtriser le coût de cette collecte ;
- L'utilisation de petits seaux ajourés permet d'assécher les biodéchets plus rapidement et résout les problèmes d'odeurs et de nuisance dans les cuisines ;
- Le choix de la cuve réductrice permet de limiter la présence de déchets végétaux (contrairement au bac de 120 L) et facilite l'entretien des bacs. Ces équipements sont plus adaptés et permettent d'augmenter le taux de participation et d'adhésion des usagers ;
- La communication doit être soutenue pour encourager le geste de tri des biodéchets qui est encore très récent et qui provoque une réticence chez certaines personnes (aspect repoussant des biodéchets),
- Impliquer les agents en charge de la sensibilisation, de la livraison des bacs, des ripeurs et des chauffeurs.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Août 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Laurent JARRY

laurent.jarry@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle
Aquitaine